

LA PAROLE À

MICHEL HUNAULT
DÉPUTÉ UDF
DE LOIRE-
ATLANTIQUE



“L’affaire Clearstream témoigne du manque de traçabilité financière”

► Il y a dix ans, vous étiez rapporteur de la loi contre le blanchiment de l’argent sale. Que vous inspire l’affaire Clearstream ?

►► C’est une affaire de déclaration de soupçon. On a mis en cause l’intégrité d’un ministre, c’est intolérable. Au-delà, cela témoigne de l’absence d’autorités internationales sur la traçabilité financière, qui éviteraient ce genre de mise en cause. Bien sûr, il y a des obstacles : les centres off-shore, les paradis fiscaux, les sociétés écrans...

► La loi de 1996 est-elle toujours efficace ?

►► Elle a eu le grand mérite d’incriminer le fait de recycler l’argent provenant du crime organisé (trafics en tout genre, drogue, prostitution, travail clandestin...). Aujourd’hui, le problème, c’est le suivi et l’efficacité des dispositions législatives. La loi de 1996 était une étape, la deuxième, c’est la transposition de deux directives européennes qui ont pour objet de prendre en compte de nouvelles formes de blanchiment, notamment liées au terrorisme. Elles doivent être ratifiées par le Parlement dans les prochains mois.

► Il faut aussi augmenter les contrôles...

►► Aujourd’hui, moins de 1% des déclarations de soupçon donnent lieu à des poursuites. Je plaide pour que le Groupe d’action financier international, qui donne des recommandations et classe les Etats et les professionnels, soit doublé d’une autorité internationale qui aura un véritable pouvoir de sanction. PROPOS RECUEILLIS

PAR ANNE-AËL DURAND